

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 85

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO/ MME. SYLVIE CARREGA

OBJET

Aide départementale à la réhabilitation de 449 logements dans divers arrondissements (2ème, 3ème, 8ème, 9ème et 15ème) de Marseille par la Sogima

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
1 37 58**

RAPPEL DE DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 19 du 25 mars 2016, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2016 une enveloppe de 6 000 000 € chapitre 204, pour participer au financement des opérations de construction et réhabilitation de logements locatifs sociaux.

Il vous est proposé d'examiner dans ce cadre une nouvelle demande.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE

La SOGIMA domiciliée 6 place du 4 septembre à Marseille 7ème, projette la réhabilitation énergétique de son patrimoine le plus ancien situé dans divers arrondissements de Marseille :

- Groupe Urbain V (13002), le montant des travaux énergétiques est de 1 118 965 € au titre duquel une subvention de 156 000 € est proposée,
- Groupe Saint-Charles (13003), le montant des travaux énergétiques est de 1 020 094 € au titre duquel une subvention de 142 000 € est proposée,
- Résidence Rochebelle (13009), le montant des travaux énergétiques s'élève à 320 266 € au titre duquel une subvention de 28 000 € est proposée,
- Résidence le Rouet (13008), le montant des travaux énergétiques est de 638 699 € au titre duquel une subvention de 57 000 € est proposée,
- Résidence Traverse Maritime (13015), le montant des travaux énergétiques s'élève à 251 854 € au titre duquel une subvention de 22 329 € est proposée.

Les subventions proposées s'élèvent à un montant global de 405 329 € sur un montant de travaux éligibles de 3 349 878 €, soit une aide de près de 14 % pour les 2 premières opérations qui permettent un gain de 2 classes énergétiques et de près de 9 % pour les 3 autres pour lesquelles le gain énergétique n'est que d'une classe.

Le détail des travaux et le plan de financement est présenté en annexes I à V.

CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
18008	1012764	Construction et réhabilitation bailleurs sociaux	204-72-20423	2016-18008J	405 329 €
TOTAL A ENGAGER :					405 329 €

PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à la SOGIMA, d'une subvention globale d'un montant de 405 329 € destinée à accompagner la réhabilitation énergétique de 449 logements dans divers arrondissements de Marseille ;
- procéder à l'affectation suivante :

N° d'AP	N° d'opération	Libellé d'opération	Montant d'opération
2016-18008J	1012764	Construction et réhabilitation bailleurs sociaux	405 329 €
TOTAL A ENGAGER :			405 329 €

- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document figurant en annexe VI.

Cette action sera financée sur l'AP n° 2016-18008J rattachée à l'imputation suivante : chapitre 204, fonction 72, article 20423, dont la dotation est suffisante.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL